

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 27 septembre 2021

Convocation du : 21 septembre 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un, à 18.00 heures, le conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAND, Jean-Pierre BRIOULLE, Oliver REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUS, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Christiane ACANFORA, Roland AMADOR, Roger AQUINO, Jean BANAL, Alain MANIVEL, Robert PAUCHON, Françoise PINET, Jean-Claude VALLIER, Alain CAUSSE, Rajaa TOUSSAINT

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alais BOYOD,
Alain MANIVEL excusé a donné pouvoir à Laurent CELCE,
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD,
Jean BANAL excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET,

ORDRE DU JOUR : Demande de financement pour le projet LEADER « Une démarche inclusive à l'école des arts : à la rencontre des publics empêchés et sensibilisation au personnel encadrant »

Considérant la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances,

L'école des arts souhaite engager une démarche inclusive permettant aux publics empêchés (public en situation de handicap, public âgé) de participer à des projets artistiques. La Communauté de communes a déposé une fiche projet auprès du GAL Pays Gapençais.

Trois phases sont prévues : un diagnostic auprès des partenaires institutionnels pouvant être associés à la démarche, la concrétisation des projets à mener et une évaluation des actions avec un travail de perspectives à engager.

Le projet prévoit également une sensibilisation au personnel encadrant : éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux.

Vu l'avis favorable d'opportunité obtenu pour le projet et délivré par le Comité de programmation du GAL LEADER Pays Gapençais,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement de l'opération suivant,

Coût Total du projet	37 184.60
Taux d'intervention	80%
Autofinancement	7 436.92
Subvention totale demandée	29 757.68
<i>Part FEADER (60% de la subvention publique)</i>	<i>17 854.61</i>
<i>Part Région Sud (40% de la subvention publique)</i>	<i>11 903.07</i>

- Approuve le calendrier de l'opération
- Sollicite une aide financière de l'Europe de 17 854.61 au titre du LEADER Pays Gapençais.
- Sollicite une aide financière de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur de 11 903.07 euros au titre du dispositif LEADER Pays Gapençais.
- S'engage à informer le service instructeur (GAL Pays Gapençais) de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés et à conserver toutes les pièces du dossier en vue des contrôles potentiels
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à l'opération

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 31 dont 4 pouvoirs	Pour : 31	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210927-De113_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2021

Affichage : 11/10/2021

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES